CONSTANTIN C. PETOLESCU

Bien que devenue connue par un nombre appréciable d'inscriptions, la carrière de cet illustre représentant de l'ordre sénatorial comporte pourtant des discussions 1. Les plus importantes inscriptions qui en font mention sont les sujvantes:

- 1. Alsium² (Pali. en Italie):
- P. Metilio, P(ubli) f(ilio), Cla(udia tribu), Secundo Pon[tiano?] 3, [co(n)s(uli)] 4,/ fratri Arvali, leg(ato) Augusti pro [pr(aetore).....], / curatori operum locorumq(ue) public(orum), [legato] / imp(eratoris) Caesaris Traiani Hadriani Aug(usti) [pro pr(aetore)] / leg(ionis) III Aug(ustae) et exercitus Africani, leg[ato] / Aug(usti) leg(ionis) [X]I Cla(udiae) p(iae) et f(idelis), pr[a]eto[r]i, | trib(uno) [pleb(is), quaest(ori)] | imp(eratoris) Caesaris Nervae Traiani Aug(usti) G[e]rmanic[i Dacici], / seviro equitum Romano[r(um), trib]uno m[ilitum leg(ionis)] / [VII] 5 Geminae p(iae) f(idelis), tri [umviro monetali? 6.....].
- 2. Acta Arvalium: membre du collège des frères Arvales dans les années 116 et 1177; incertain en 1228.
 - 3. Thamugadi (Numidie, a. 121):

Imp(eratori) [Ca]esari, divi Traiani Parthic(i) filio, divi | Ner[v]ae nepoti, Traiano Hadriano Augusto, | pontifici maximo, trib(unicia) potest(ate) V, co(n)s(uli) VII, p(atri) p(atriae), | P. Metilius Secundus, leg(atus) Aug(usti) pro praetore, | patronus coloniae, dedicavit. D.d.p.p.9

- 4. Thevestis (Numidie): grande stèle en pierre calcaire (a. 123) 10:
- ¹ Cf. Prosopografia Imperii Romani (ed. Dessau, Klebs et Rohden), II, Berlin, 1898, p. 371, n. 391; Bruno Stech, Senatores Romani qui fuerint inde a Vespassiano usque ad Traiani exitum, Leipzig, 1912, p. 113, n. 1637; Groag, RE, XV, 1932, no 20, col. 1402-1405; Pierre Lambrechts, La composition du sénat romain de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode (117-192). Paris, 1936, p. 40, nº 90; Benght E. Thomasson, Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus, Lund, 1960, p. 166-167.

² CIL, XI, 3718 = ILS, 1053. Voir aussi CIL, XI,

- 384 (Ariminum).

 ³ Toutes les inscriptions qui lui font mention l'appellent P. Metilius Secundus; seulement dans le cursus honorum d'Alsium, daté sûrement post 123, il porte, probablement, un deuxième surnom : Pon [tianus?]. Cf. les inscriptions n^{08} 1-5.
- ⁴ Cf. CIL, VIII, 10114 (= 22173) et SCIV, 22, 1971, 1, p. 122 (voir les inscriptions n^{o8} 4 et 5).
 - Groag, RE, XV, col. 1403: X Geminae.
 - B. E. Thomasson, op. cit., p. 167: kapitalis.
 CIL, VI, 2076, 2078 (= 32374).

- ⁸ CIL, VI, 2081: [P. Metilius Se?] cundus.
- ⁹ ClL, VIII, 17844 (= 2357). Pour le nombre des consulats, voir Groag, RE XV, col. 1404; B. E. Thomasson, op. cit., p. 167. P. Metilius Secundus est connu dans la province de Numidie aussi par quelques inscriptions votives: CIL, VIII, 2591 de Lambaesis, au temple d'Esculape: Monitu Apollinis, P. Metilius Secundus, leg. Aug. pr. pr.; AnnÉp, 1920, 37, près du même temple: Apollini | saluti fero, | iussu ipsius, | P. Metilius Secundus, | leg. Aug. pr. pr.; CIL, VIII, 6964 de Cirta: Veneri Aug(ustae), [P. Metilius Secu]ndus, leg. Aug. pr. pr. de[dit].

10 CIL, VIII, 10114 (= 22173). Sur la route de Carthage à Theveste (cf. CIL, VIII, Suppl., pars III, 1914, p. 2092; M. P. Davin, dans Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, années 1928-1929, Paris, 1932, p. 676) on a découvert de nombreuses bornes milliaires: CIL, VIII, 10048, 22007 (= 10062 = 1278 + 1294), 22018 (= 10065), 22022 (= 10067), 22036, 22039, 22040, 22042, 22050, 22062, 22063, $22071 \ (= 10081), \ 22080 \ (= 10086), \ 22125 \ (= 10092),$ 22129, 22147.

DACIA, N.S., TOME XVI, 1972, PP. 281 - 285, BUCAREST

Imp(erator) Caesar, | divi Traiani | Parthici f(ilius), divi | Nervae nepos, | Traianus | Hadrianus Aug(ustus), | pontif(ex) max(imus), trib(unicia) | pot(estate) VII, co(n)s(ul) III, viam | a Carthagine The|vestem mil(ia) \(p(assuum) \) \(\overline{CXCI} \) | DCCXXXX \(stravit, \) | P. Metilio | Secundo leg(ato) | Aug(usti) pro pr(aetore), | co(n)s(ule) desig(nato) 11, | per leg(ionem) III Aug(ustam).

5. Orlea (vicus en Dacie inférieure 12). Fragment (tabella I) de diplôme militaire 13 (fig. 1):

Extrinsecus Intus 1 A AVT2 EA DVXI 2 IVI N(?) 3 A D XVI K N(?)3 VII4 METILIO 50

L'élément le plus important pour déchiffrer la tablette est la IIIe ligne, où les lettres A. D. XVI. K..... représentent la formule bien connue qui exprime le mois et le jour de l'émission de la loi de libération, donc : a(nte) d(iem) XVI K(alendas)..... Immédiatement sous celle-ci on indique : l'an de l'émission du diplôme, d'après les noms des consuls en charge; la dénomination de l'unité du possesseur du diplôme (on conserve seulement une lettre, O). Les premières deux lignes contiennent, conformément à la formule connue, les faveurs accordées aux possesseurs des diplômes 14.

La datation est assurée par la mention d'un des deux consuls en charge, Metilius. A l'époque de l'Empire, chaque année un certain nombre de personnes étaient revêtues du titre de consul: deux consuls, appelés ordinaires, qui étaient éponymes; un nombre plus ou moins grand de consuls suffects, qui se succédaient par groupes de deux, tous les quatre mois, tous les trois mois ou même tous les deux mois, suivant les époques. Mais nous connaissons sept consuls polyonymes, dont la nomenclature contient le gentilice de Metilius:

- P. (ou L.) Metilius (Sabinus?) Nepos, consul suffect en 91 et 10315;
- M. Atilius Metilius Bradua, consul ordinaire en 108; mais son gentilice principal était Atilius 16;
 - P. Metilius Secundus Pon [tianus?], designé consul suffect en 123 pour 123 ou 12417;
- M. Sedatius Severianus Iulius Acer Metilius Nepos Rufinus Ti. Rutilianus Censor, consul suffect en 153; mais son gentilice principal était Sedatius 18;
- [P. Cass?]ius Dexter Augus [tanus Alpi]nus Bellicius Sollers Metilius.....us Rutilianus, environ 155; mais on doute s'il a exercé le consulat 19;
- M. Metilius Aquillius Regulus Nepos Volusius Torquatus Fronto, consul ordinaire en 157; son gentilice principal était Metilius 20;

```
suffecti.
```

¹¹ Donc, P. Metilius Secundus, consul suffectus en 123, a exercé son mandat en 123 ou 124 (cf. Attilio Degrassi, I fasti consolari dell'Impero Romano, Roma, 1952, p. 36). Mais, justement ces années, les consuls sont défectueusement connus dans les Fastes consulaires (ibidem) : Q. Articuleius Paetinus et L. Venuleius Apronianus Octavius Priscus, consuls ordinaires en 123, tous les deux en charge le 15 mars; en 124 sont connus M. Acilius Glabrio et C. Bellicius Flaccus Torquatus Trebanianus, probablement ordinarii; C. Iulius Gallus et C. Valerius Severus, en charge le 15 septembre, étaient, en échange,

¹² Cf. D. Tudor, OR³, Bucarest, 1968, p. 236. ¹³ SCIV, 22, 1971, 1, p. 109-114.

¹⁴ René Cagnat, Cours d'épigraphie latine, IVe éd., Paris, 1914, p. 302 et suiv.

¹⁵ A. Degrassi, op. cit., p. 27, 31.

¹⁶ Ibidem, p. 32.

¹⁷ Ibidem, p. 36.

¹⁸ Ibidem, p. 43.

¹⁰ Ibidem, p. 44, 20 Ibidem.

-M. Atilius Metilius Br[ad]ua Cauci[dius....Att?]icus [Vibu?]llius [P]ollio Gavidius [L]atiaris Atrius Bassus, dans la deuxième moitié du II^e siècle $(?)^{21}$; mais son principal gentilice était, sans doute, Atilius, comme celui du consul de 108.

D'autre part, même la formule a(nte) d(iem) XVI K(alendas)... reste inconnue sur d'autres diplômes; toute analogie nous manque.

Donc, le diplôme a étéémis pendant le règne d'un des suivants empereurs: Domitien (a. 91), Trajan (a. 103 ou 108), Hadrien (a. 123—124), Antonin le Pieux (a. 153 ou 157) ou une autre année de la deuxième moitié du II^e siècle.

Les lettres gravées sur la partie intérieure de la tablette sont rangées latéralement, plus rares et moins soignées. Elles proviennent de la partie supérieure du diplôme, où on indiquait la nomenclature de l'empereur. De la première ligne on conserve seulement les restes indéchiffrables de la base de deux lettres. Dans la deuxième ligne, les lettres IVI suggèrent la lecture $\lceil d \rceil ivi$ — il s'agirait donc de l'indication de la filiation de l'empereur pendant le règne duquel a été émise la loi de libération. Dans la même ligne, la lettre suivante reste obscure — peut-être un N, ce qui permet la lecture [d]ivi N[ervae? f(ilius)] ou nep(os)] ou pronep(os)]. Dans la troisième ligne, les lettres VII, avec sicilicus, montrent qu'il s'agit d'un numéral: VII ou [X]VII, qui peut être rapporté: 1) au nombre des troupes auxiliaires dont on fait la libération d'un certain nombre de soldats ou au nombre d'ordre d'une ala ou d'une cohors; 2) à l'indication de la puissance tribunicienne, des salutations impériales ou du nombre des consulats 22. Mais la première situation est exclue, par ce que les lettres de la ligne antérieure, $[d]ivi \ N[ervae.]...]$, montrent clairement qu'après le nom



Fig. 1. — Fragment de diplôme militaire trouvé à Orlea (photos agrandies).

²¹ Ibidem, p. 114.

²² R. Cagnat, op. cit., p. 177 et suiv.; H. Nesselhauf, CIL, XVI, p. 153-154.

et la filiation de l'empereur suivait la série de ses dignités; seulement dans la ligne suivante étaient énumérées les troupes desquelles on faisait des libérations de soldats: equitibus et peditibus qui militaverunt in alis... et cohortibus... quae appellantur..., etc.

Il ne s'agit pas de Domitien, par ce que l'année 91, quand un Metilius a excrcé le consulat, ne concorde pas avec la série des dignités accomplies par cet empereur ²³. Aucun des empereurs suivants ²⁴: Trajan, Hadrien ou Antonin le Pieux n'ont pas été chargés de 7 ou 17 consulats; seulement Trajan a reçu la VII^e salutation impériale, en 114; mais elle ne concorde pas avec les ans (103 ou 108) quand un Metilius a été consul à Rome. Il s'agit donc de la tribunicia potestas. La VII^e puissance tribunicienne de Trajan correspond à l'an 103, quand à Rome était consul suffect un Metilius; mais sur les diplômes émis par Trajan, sa filiation est indiquée dans la première ligne: Imp. Caes., divi Nervae f., Nerva Traianus Aug. Or, dans le diplôme trouvé à Orlea, la filiation impériale est montrée dans la II^e ligne ou, peut-être, plus bas. Seule la VII^e puissance tribunicienne d'Hadrien concorde avec l'année de magistrature d'un de ces nombreux consuls polyonymes: P. Metilius Secundus.

La date exacte du diplôme nous échappe. De l'initiale du mois d'émission de la loi de libération on conserve sur le diplôme seulement une barre verticale, qui peut indiquer presque tous les mois de l'an (à l'exception de février, septembre, octobre et décembre). La datation a(nte) d(iem) XVI K(alendas) I[anuarias), donc le 15 décembre 123, n'est pas possible, car alors Hadrien détenait déjà la VIII^e puissance tribunicienne. Il faut aussi exclure mars et avril (le 15 mars 123 à Rome étaient encore en charge deux consuls ordinaires ²⁵). Contrairement à ce que nous mêmes croyions à l'édition du fragment du diplôme ²⁶, le reste de lettre de la III^e ligne (extrinsecus) n'est pas un M, par ce que dans le M épigraphique les deux hastes extrêmes ne sont pas verticales ²⁷. La lettre I, aussi, est peu probable, car cette barre verticale est gravée autrement que les trois I de la même épigraphe (cf. XVI et METILIO). D'autre part, P. Metilius Secundus est attesté, comme gouverneur de la Numidie, par une très riche activité pendant la première moitié de l'année 123; c'est très probable qu'il s'agit de l'initiale du mois novembre ²⁸, donc : a(nte) d(iem) XVI K(alendas) N[ovembrias]. La date du diplôme serait donc le 15 octobre 123.

La lecture du fragment du diplôme est la suivante 29:

Extrinsecus

```
[Imp(erator) Caes(ar), divi Traiani Parthici f(ilius), divi Nervae nepos, Traianus Hadrianus Aug(ustus), pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) VII, co(r)s(ul) III, equitibus et peditibus qui militaverunt in alis.... et cohortibus... quae appellantur... et sunt in .... et sunt in .... et sunt in .... et sunt in .... quin(is) et vicen(is) pluribusve stipend(iis) emeritis demis(sis) hon(esta) mis(sione), quorum nomina subscripta sunt ipsis, liberis posterisque eor(um), civitat(em) dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent, cum est civit(as) iis dat]a, aut, [si qui caelib(es) essent, cum iis quas post]ea duxi[ssent dumtaxat singuli singulas].
```

```
A (nte) d(iem) XVI K (alendas) N [ovembrias].

Metilio [et . . . . . . . co(n)s(ulibus)].

[Coh(ortis)? alae? . . . ] o [. . . cui praeest . . . . . . . ]
```

²³ R. Cagnat, ibidem, p. 191-192.

¹⁶ Ibidem, p. 193 et suiv.

²⁵ Cf. supra, note 11. ²⁶ SCIV, 22, 1971, 1, p. 112.

<sup>R. Cagnat, op. cit., p. 18.
Pour N épigraphique, cf. ibidem, p. 19.</sup>

²⁹ A l'édition du fragment de diplôme dans SCIV, 22, 1971, 1, p. 112-113, on a commis quelques petites erreurs.

 $[Ex \ldots \ldots \ldots \ldots]$

[Descriptum et recognitum, etc.

Intus

[Imp(erator) Caes(ar), divi Traiani Parthici f(ilius), d]ivi N[ervae nep(os), Traianus Hadrianus Aug(ustus), pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate)]VII, [co(n)s(ul) III, etc.

On ignore la province à laquelle avait appartenu le bénéficiaire du diplôme, aussi comme tout autre détail.



Descendent d'une famille sénatoriale d'Italie 30, P. Metilius Secundus a eu une carrière illustre, en exerçant toutes les magistratures du plus haut ordre de l'aristocratie romaine (pour toutes, voir les inscriptions n° 1-8).

Après les fonctions préparatoires, il a accompli les dignités supérieures du cursus honorum: questeur de Trajan, tribun de la plèbe, préteur. Il a exercé un commandement militaire comme légat de la légion XI^e Claudia. Il a appartenu aussi au collège des frères Arvales (en 117 et 118), dont il a été le magister en 117. On le trouve comme gouverneur de la Numidie entre 121—123. Après avoir été consul suffectus en 123 (il était, probablement, en charge le 15 octobre), il est devenu curator operum locorumque publicorum, puis gouverneur de rang consulaire d'une province dont le nom reste inconnu

³⁰ Groag, RE, XV, col. 1402.